

Élections professionnelles

du 25 juin au 2 juillet 2019

Comment voter



Élections

des représentants du personnel

au sein des instances de représentation
des personnels médicaux,
odontologistes et pharmaceutiques
des établissements sanitaires, sociaux
et médico-sociaux.

Les scrutins ont lieu exclusivement par voie
électronique et sont ouverts du

**mardi 25 juin 2019 à 9h au
mardi 2 juillet 2019 à 17h
(heure de Paris).**

CNG



De quoi ai-je besoin ? pour voter

- > Mon identifiant
- > Mon mot de passe
- > Mon numéro ordinal
(les électeurs qui n'en ont pas recevront un numéro spécifique par courrier)

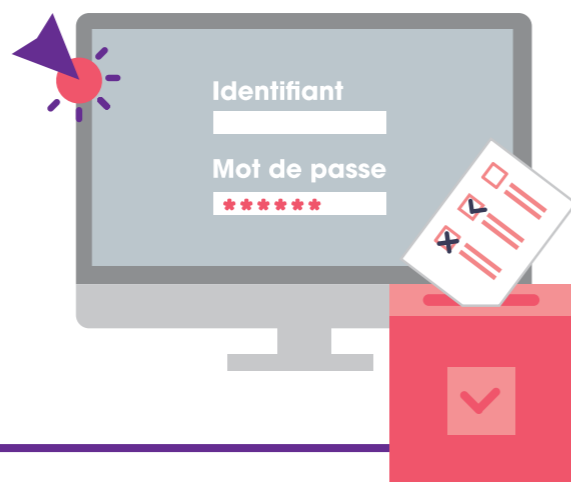
Attention :

Les codes de vote (identifiant et mot de passe) pour la CSN/CD sont distincts de ceux du CSPM.

? COMMENT VOTER ?

Pour la CSN et le CD
sous la compétence du CNG
je me connecte pour voter
www.jevoteenligne.fr/cng

Pour le CSPM
sous la compétence de la DGOS
je me connecte pour voter
www.jevoteenligne.fr/dgos



? J'AI UN PROBLÈME

J'ai perdu mes codes de vote :
je me connecte sur le site de vote et en demande la réattribution.



? J'AI BESOIN D'UNE INFORMATION

Pour toute demande d'information complémentaire

Je peux contacter le centre d'assistance téléphonique, accessible par appel non surtaxé, et mis en place afin d'aider l'électeur pendant toute la durée des scrutins

du mardi 25 juin 2019 au lundi 1^{er} juillet 2019, de 9h à 20h (heure de Paris), y compris les week-ends.

Il est également ouvert **de 9h à 18h (heure de Paris), le mardi 2 juillet 2019, jour de clôture des scrutins.**

Pour la CSN et le CD :

Assistance téléphonique :
01 44 30 05 01

Pour le CSPM :

Assistance téléphonique :
01 44 30 05 02



👍 UN VOTE PRATIQUE ET RAPIDE

Accessibilité

Deux sites de vote disponibles 24h/24 et 7j/7 à partir de l'ouverture du scrutin le mardi 25 juin 2019. L'accès est possible à partir de tout support informatique relié à Internet : ordinateur, tablette, téléphone (lieu de travail ou domicile).

Simplicité

Un vote intuitif réalisé en quelques minutes. Un centre d'appel dédié pour répondre aux demandes des électeurs pendant toute la durée du scrutin de 9h à 20h, sauf le dernier jour de 9h à 18h.

Sécurité et protection des données

Le respect des principes fondamentaux d'une élection : confidentialité, unicité du vote, sécurité et conformité aux recommandations de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).